



## Mariage contenus du contrat

Par **korika**, le **16/09/2013** à **10:01**

Je compte me marié, (aucune date de retenue) je suis fils unique, sans enfants, propriétaire non résidant d'un appartement, acheté avant le mariage sur mes propres deniers occupé par mes parents. Mes parents ont des frères et sœur qui ont des enfants, soit mes cousins germains.

Mon ami, est propriétaire résident, acheté avant le mariage sur ses propres deniers, sans enfants, à une sœur qui à 2 enfants majeurs.

Tous les 2 étant de nationalités française et résident en France.

Mes questions :

- Une fois marié, si je décède, puis mes parents décèdent, à qui revient mon appartement si je ne fait aucun testament ?
- Je compte éventuellement par testament légué c'est appartement au neveu et à la filleule de mon ami, auront-ils des frais de succession après le mariage ? quel montant ?
- Si je fais un testament, en cas de mon décès puis je écrire que mes parents garde la jouissance de c'est appartement jusqu'au dernier des vivants ?
- Mon ami compte faire de même un testament vis-à-vis de son neveu et de sa filleule vis-à-vis du legs de son appartement. En cas de son décès peut-il écrire que je peux y habiter à titre de domicile fiscal et à titre gratuit, en garder la jouissance jusqu'à mon décès ?
- Lors du décès de la mère de mon ami (qui est veuve) propriétaire résidente, la succession ce fera entre mon ami et sa sœur, mon ami vas avoir une somme d'argent, peut il écrire sur le testament en cas de son décès que la totalité ou une partie de cette succession je n'y es pas droit ? même marié et même si après son décès je me retrouve dans le besoin financier ?
- Dans cette usine à gaz vous me conseiller de garder nos appartements tel que, ou créer une SCI avec le neveu et la filleule de mon ami afin de limiter les frais ?
- Merci d'avance de vos réponses

16/09/2013